Conseil de Paris des 6-7 février 2012

Intervention de François Dagnaud portant sur la nouvelle sectorisation des collèges publics parisiens pour 2012-2013.

Chers collègues, vous le savez, il n'est jamais simple de faire évoluer les périmètres du recrutement des collèges parisiens, autrement dit la sectorisation, et je tiens à saluer ici le résultat auquel nous parvenons et la façon dont Mme Colombe BROSSEL a su piloter cet exercice délicat. En effet, chaque année, nous mesurons à quel point le partage des compétences, qui confie l'affectation au rectorat et la sectorisation au Département, rend nécessaire un travail partagé d'anticipation sur les effectifs.

Mais la politique dite « d'assouplissement de la carte scolaire, » prônée par le Gouvernement depuis cinq ans, montre bien les limites de ce travail commun quand, d'un côté, le Département se fixe des objectifs de mixité sociale et fait le choix de la concertation avec les acteurs locaux et que de l'autre, les représentants académiques accordent avec constance environ 30% de dérogations individuelles à chaque rentrée.

Pour autant, malgré la baisse des demandes enregistrées cette année, sans doute parce que les familles finissent par se rendre compte que le libre choix n'est qu'un slogan qui se heurte de fait aux limites physiques d'accueil des établissements, le taux de satisfaction, lui, ne progresse pas. Non seulement cela vient contrarier le travail de sectorisation du Département mais les effets de cet assouplissement sont bien sûr à contretemps de ce qui était attendu et mis en avant par ses promoteurs.

Une étude récente d'octobre 2011, réalisée par deux chercheurs du Centre pour la recherche économique et ses applications, publiée dans un rapport d'évaluation de l'assouplissement de la carte scolaire, vient d'ailleurs de pointer que les demandes des élèves boursiers restaient minoritaires - c'est notamment le cas à Paris - et que cet assouplissement s'était traduit dans les faits par un évitement amplifié des collèges de l'éducation prioritaire. Je crois que c'est un jugement définitif qui est, hélas, confirmé par tous ceux qui connaissent la situation dans les arrondissements.

Lors du Conseil départemental de l'Education nationale (CDEN), qui s'est tenu la semaine dernière, où ont été présentées les modifications de sectorisation, l'Académie a présenté, elle, les moyens prévisionnels de la rentrée 2012, avec une hausse du nombre de collégiens attendus à la rentrée prochaine, avec un surplus de 455 élèves par rapport à cette année, et concomitamment une baisse du nombre d'heures d'enseignement à l'équivalent d'environ 14 postes d'enseignants.

Contrairement à ce que prétendent les représentants du Ministère de l'Education, globalement la rentrée ne se fera pas à moyen constant. D'autant que nous constatons une totale opacité dans les modes de calcul et les critères retenus dans le calcul des dotations prévisionnelles aux établissements. Or, cette absence d'information claire et détaillée, relative aux moyens prévisionnels de la rentrée 2012, et en particulier dans le second degré, doit nous inquiéter, surtout quand à

chaque rentrée nous voyons toujours plus de familles faire le choix de l'enseignement privé et ce, dès l'école primaire.

Parce que nous refusons la fatalité d'un dépérissement progressif de l'école publique, qui reste à nos yeux la garante de la promesse républicaine et du rêve français, avec les syndicats d'enseignants, avec la F.C.P.E., avec la Ligue d'enseignement, les élus de la majorité municipale ont présenté solennellement, lors de ce C.D.E.N., une déclaration commune intitulée "Défendre un service public d'éducation de qualité pour tous les Parisiens", afin que le service public d'éducation retrouve toute la place qui devrait être la sienne à Paris.

Reste que même si le ministre a réaffirmé dans une interview parue dans "Les Echos", le 17 novembre, je le cite, "sa conviction qu'il faudra continuer à baisser la part des dépenses publiques en ne remplaçant pas un certain nombre de départs à la retraite, et que la suppression totale de la carte scolaire, je cite toujours, "sera sans doute le point final d'une réforme en profondeur du système éducatif", nous veillerons - Mme Colombe BROSSEL s'y est engagée - à garantir à toutes les familles que les capacités d'accueil des collèges permettront à leurs enfants d'être accueillis à la rentrée dans leur collège de secteur.

La feuille de route pour la prochaine rentrée scolaire est donc claire. Une modification de sectorisation découle de besoins clairement identifiés. D'une part, la création d'un nouveau secteur suite à l'ouverture d'un nouveau collège. D'autre part, la redistribution d'un secteur suite à la fermeture d'un collège. Enfin, des rééquilibrages d'effectifs constatés après enquête lourde, mais également une volonté d'améliorer la mixité locale ou un souhait porté par le territoire de remettre par exemple, le collège au cœur de son secteur, et parfois une remise à plat des secteurs.

Ces modifications devaient à nos yeux répondre à trois ambitions :
- consolider le lien CM2-6e,
- garantir la mixité sociale
- et respecter une cohérence territoriale.

Les modifications de secteur proposées pour la rentrée 2012 concernent ainsi les 18e et 19e arrondissements en profondeur, mais aussi les 11e, 13e, 14e et 20e arrondissements plus à la marge. Globalement, ce sont les hausses d'effectifs attendues dans certains collèges qui ont conduit le Département à engager ce travail, en concertation, il y a près d'un an, dans les 18e et 19e arrondissements. Je veux rappeler ici que, dans le 19e arrondissement, un souci de mise en cohérence des recrutements a également prévalu avec la volonté, par exemple, de contrecarrer des situations en anomalie, à l'exemple de Bergson qui recrutera désormais en proximité.

Dans d'autres arrondissements, c'est une volonté d'homogénéité entre les secteurs des écoles et des collèges, qui a pu être à l'origine de ces modifications. C'est le cas dans le 20e arrondissement, à la demande entre autres du collège Dolto, quand il ne s'agissait pas d'ajustements ou de rééquilibrages à la marge.

Un mot sur la méthode car elle est évidemment importante. Même si le Département n'a pas d'autre obligation qu'une présentation de ces modifications au CDEN, Mme Colombe BROSSEL et le Département ont souhaité une concertation qui s'est déployée sur près d'une année - je ne reviendrai pas sur ces différentes étapes - mais qui a permis d'associer largement l'ensemble des acteurs.

Je terminerai juste sur un amendement celui qui sera présenté dans un instant par Mme Colombe BROSSEL pour me réjouir de cet amendement de l'Exécutif sur le secteur du collège Claude Chappe qui marque l'aboutissement de la concertation menée jusqu'au bout avec l'ensemble des acteurs et partenaires locaux. Grâce à la mise à disposition par la Région de locaux supplémentaires, ceux de l'ancien E.R.E.A. de la rue Clavel, nous avons sauvé le lien pédagogique construit depuis des années entre les trois écoles élémentaires du secteur et le collège, et nous avons, je crois, préservé ce lien de confiance patiemment noué entre les familles et leur collège de quartier.

Merci donc aux parents qui se sont mobilisés à nos côtés. Merci à Mme Colombe BROSSEL d'avoir entendu et compris cette demande locale, et d'avoir obtenu de l'académie, en totale synergie avec la mairie du 19e arrondissement, les ajustements nécessaires.